



Déclaration officielle

*Bruxelles, le 15 octobre 2026*

## **Public Procurement Act : Les recommandations de Business for a Better Tomorrow pour faire de la durabilité un levier central de la commande publique en Europe**

À la suite de la publication par la Commission européenne de sa proposition de règlement relatif aux marchés publics et aux concessions (Public Procurement Act), la coalition Business for a Better Tomorrow salue une révision des règles de la commande publique attendue de longue date.

Représentant environ 15 % du PIB de l'Union européenne, la commande publique constitue l'un des leviers économiques les plus puissants de notre continent. Dans un contexte mondial marqué par l'instabilité géopolitique, la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement et l'urgence climatique, **l'utilisation des fonds publics ne peut plus être dictée par des décisions de court-terme fondées uniquement sur la logique du prix le plus bas ; elle doit, au contraire, être considérée comme un véritable moteur de la compétitivité européenne, de la décarbonisation, de l'autonomie industrielle et de la cohésion sociale.**

Alors que les grandes puissances économiques mobilisent de plus en plus la commande publique pour soutenir leurs industries, **nous saluons l'ambition du Public Procurement Act présenté par la Commission européenne. Il s'agit d'une étape décisive pour aligner les achats publics sur les priorités stratégiques de l'Union.** Nous soutenons pleinement cette évolution nécessaire : il faut dépasser une neutralité de marché appliquée sans discernement et faire de la demande publique un véritable levier. Il est grand temps que le marché unique mette sa puissance d'achat au service de son industrie, de ses travailleurs et de la transition écologique, à condition que ces ambitions reposent sur des règles opérationnelles, contraignantes et applicables.

**Si l'orientation définie par la Commission est la bonne, les mécanismes proposés doivent être précisés pour maximiser leur impact concret.** Pour offrir aux entreprises européennes la prévisibilité requise et garantir que les dépenses publiques servent effectivement les priorités de l'Union, nous appelons les colégislateurs à renforcer quatre axes majeurs lors des négociations à venir :

### **1. Faire du meilleur rapport qualité-prix (MRQP) la règle par défaut, en rendant obligatoires la prise en compte des critères de qualité sociaux et environnementaux**

Faire du Meilleur Rapport Qualité-Prix (MRQP) la norme par défaut (avec une pondération minimale de la qualité fixée à 30 % pour les marchés classiques et à 50 % pour les marchés à forte intensité de main-d'œuvre) reprend une proposition portée depuis longtemps par notre coalition. **Ce mécanisme est indispensable pour rompre avec la logique du prix le plus bas et soutenir les entreprises engagées dans la transition écologique et sociale.**

Dans les négociations européennes à venir, il conviendra ainsi de s'assurer de son maintien dans le texte final, tout en réduisant les risques de contournement subsistant dans la proposition de la Commission européenne. Par exemple, la définition retenue de la « qualité » reste en l'état trop floue : sans seuil minimal réservé aux critères sociaux et environnementaux, ces priorités risquent d'être reléguées au second plan. Pour garantir un impact réel, nous demandons l'instauration d'un plancher obligatoire d'au moins 15 % dédié aux enjeux sociaux et environnementaux, tout en incitant les acheteurs à dépasser ce seuil. En outre, le régime de dérogation devra être strictement encadré pour éviter les contournements : la possibilité de revenir à une évaluation uniquement fondée sur le prix (lorsque la qualité est jugée « garantie par les spécifications ») constitue une faille importante qu'il advient de combler, en s'assurant que les acheteurs souhaitant utiliser cette exception fournissent une justification formelle et rigoureusement argumentée.

## **2. Renforcer la préférence européenne pour protéger les infrastructures critiques et favoriser la création de valeur dans les territoires**

Face à la montée des tensions géopolitiques, nous saluons la volonté de la Commission d'aligner la commande publique sur l'autonomie stratégique de l'Europe. Les nouveaux mécanismes proposés apportent enfin aux acheteurs publics la sécurité juridique attendue de longue date pour favoriser le « Made in Europe », écarter les offres comportant une part importante de contenu non européen ou appliquer des bonus dans l'évaluation des offres sans craindre de contentieux. De même, la possibilité d'exclure des fournisseurs issus de pays tiers concernés dans des secteurs essentiels tels que l'énergie, la santé et le numérique constitue une avancée majeure. Toutefois, afin d'éviter que de simples opérations de transit commercial ne suffisent à bénéficier de cette préférence, nous serons particulièrement vigilants à ce que les colégislateurs encadrent strictement la définition de l'origine des produits : un véritable « Made in Europe » doit reposer sur des exigences réelles en matière de contenu local et de création de valeur, afin de soutenir les entreprises qui emploient des travailleurs et exercent leurs activités au sein du marché unique.

## **3. Transformer les critères sociaux et environnementaux facultatifs en débouchés commerciaux concrets**

La proposition élargit considérablement les outils dont disposent les acheteurs publics pour évaluer la performance environnementale et sociale des offres. Les acheteurs pourraient notamment intégrer des critères d'économie circulaire dans les spécifications techniques des appels d'offre, tels que la prévention des déchets, les solutions de réemploi et de recharge, les systèmes d'emballages réutilisables, et leur palette sera étoffée pour intégrer plus facilement des exigences de durabilité et de contenu recyclé. Ils pourraient également imposer des exigences en matière d'accessibilité et de conditions de travail équitables, ainsi que recourir à des méthodes de calcul du coût du cycle de vie pour tenir compte de l'empreinte carbone et des coûts de fin de vie des offres. Nous saluons cet élargissement des outils d'évaluation, qui établit un cadre européen modernisé et harmonisé et donne aux acheteurs publics de nouveaux moyens de mieux valoriser les entreprises qui investissent dans des modèles économiques durables et socialement responsables.

Toutefois, nous identifions trois limites majeures susceptibles de compromettre l'impact concret de ces dispositions.

- **Premièrement, la nécessité d'avancer avec des méthodologies européennes harmonisées :** pour prévenir la fragmentation du marché unique, réduire la charge administrative et garantir une mise en œuvre fluide, il est indispensable que ces nouveaux critères reposent le plus possible sur des cadres méthodologiques communs à l'échelle de l'Union.
- **Deuxièmement, le risque du « tout facultatif » :** laissés à la seule discrétion des acheteurs, ces outils risquent de rester de vœux pieux. Nous invitons les colégislateurs à instaurer des incitations fortes, à rendre ces critères obligatoires sur les marchés stratégiques pertinents et à établir des objectifs nationaux contraignants pour les achats circulaires et issus de l'économie sociale. Plus précisément, l'article 51 devrait intégrer le principe du « *appliquer ou justifier* », obligeant tout acheteur à documenter formellement son choix de ne pas retenir de critères circulaires.
- **Enfin, la rigidité du « lien avec l'objet du marché » :** la proposition conserve une approche étroitement centrée sur le produit, en exigeant que les critères d'attribution soient strictement liés au marché concerné. En pratique, cette approche empêche les acheteurs publics de valoriser l'impact global et structurel d'une entreprise lorsque ses engagements ne sont pas directement intégrés aux biens ou services achetés. Pour remédier à cette limite, nous proposons d'autoriser les acheteurs publics à évaluer la contribution globale de l'opérateur économique, sur la base de caractéristiques objectives relatives à sa gouvernance, à son modèle économique ou à sa performance globale, dès lors que celles-ci sont pertinentes au regard des objectifs poursuivis par l'acheteur.

#### **4. Simplifier l'accès à la commande publique et sécuriser les débouchés pour les PME**

La complexité administrative demeure l'un des principaux obstacles empêchant les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME), ainsi que les entreprises à impact, de candidater aux marchés publics. Nous soutenons pleinement la proposition de la Commission visant à créer un portefeuille numérique unique pour les entreprises, fondé sur le principe du « Dites-le-nous une fois ». Cette simplification, attendue de longue date, permettra de réduire les formalités répétitives et d'alléger la charge administrative. Pour que cet outil soit véritablement efficace pour les entreprises engagées dans la transition écologique et sociale, les labels environnementaux et sociaux officiels, ainsi que les statuts attestant des engagements des entreprises, pourraient directement y être intégrés. Les entreprises à impact dont les engagements sont vérifiés pourraient ainsi démontrer automatiquement leur conformité, sans avoir à franchir de lourdes étapes de qualification pour chaque appel d'offres.

En matière d'accès aux marchés, nous saluons l'interdiction des restrictions injustifiées aux groupements d'entreprises, ainsi que l'obligation de justifier tout non-allotissement. Néanmoins, pour préserver les écosystèmes économiques locaux et prévenir la concentration des marchés au profit des plus grands acteurs, les co législateurs pourraient aller plus loin en rendant l'allotissement obligatoire dès lors qu'un marché est techniquement et économiquement scindable.

Enfin, pour rendre la commande publique plus inclusive, nous appelons les colégislateurs à mobiliser plusieurs leviers complémentaires. Il s'agit notamment d'élargir le recours aux marchés réservés aux entreprises de l'économie sociale et d'imposer la publication anticipée des plans d'achat afin de donner aux PME une meilleure visibilité sur les opportunités à venir. Des délais de paiement plus courts doivent également être instaurés pour préserver leur trésorerie. Enfin, un accompagnement technique et des formations dédiées sont nécessaires pour aider les petites structures à s'orienter dans des procédures complexes. Ces mesures pourraient notamment s'appuyer sur un programme de

renforcement des capacités financé par l'Union européenne, comprenant des formations ciblées, l'étude de la possibilité de créer un calculateur européen du rapport coût-bénéfice des marchés publics écologiques (*Green Public Procurement*, GPP), ainsi que l'encouragement des États membres à mettre en place des procédures accélérées de règlement des litiges.

**Le Public Procurement Act représente une occasion décisive de faire des dépenses publiques un catalyseur de la résilience industrielle et d'une prospérité durable en Europe. Tout au long des prochaines négociations législatives, Business for a Better Tomorrow agira en partenaire constructif mais exigeant aux côtés des colégislateurs, afin de préserver le haut niveau d'ambition de ce règlement et de garantir que la demande publique soutienne directement les entreprises européennes qui contribuent aux objectifs stratégiques et environnementaux de l'Union.**

---

#### **À propos de Business for a Better Tomorrow**

Business for a Better Tomorrow est la coalition de 19 réseaux d'entreprises européens et nationaux engagés dans la transition écologique et sociale. Plus d'informations : <https://www.businessforabettertomorrow.eu/fr>

#### **Contact presse :**

[mbourel@impactfrance.eco](mailto:mbourel@impactfrance.eco) - +33632294674